



Les démarches et les formalités obligatoires après un décès

Déclaration du décès en mairie dans les 24 heures

Démarches à accomplir très rapidement ou dans les 7 jours

Démarches à effectuer dans les 30 jours qui suivent un décès

Autres démarches indispensables à accomplir dans les 6 mois

Documents à conserver après le décès d'un proche

IMPORTANT : NE PAS ENVOYER VOS DEMANDES OU VOS DECLARATIONS A NOTRE FEDERATION MAIS AUX ORGANISMES CONCERNES

Vous trouverez sur les sites suivants un mode opératoire qui vous guidera dans vos démarches pas à pas. Ils proposent tous les deux des lettres types en fonction de chaque situation. :

https://www.bpcemutuelle.fr/sante/pdf/Livret_Accompagnement_Deces.pdf

<http://www.afif.asso.fr>

Déclaration sous 24 heures lors d'un décès à domicile, un centre de soins ou en maison de retraite

La déclaration de décès doit être effectuée dans les 24 heures à la mairie du lieu du décès.

Remise par la mairie des copies de l'acte de décès.

Il est fait mention du décès sur le livret de famille.

Démarches à accomplir rapidement ou dans les 7 jours

Information du décès de la personne

Il est vivement conseillé d'envoyer les courriers en recommandé.

Banques

Employeur

Les ASSEDIC (dans les 48 heures)

La société d'assurance.

La mutuelle complémentaire.

La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT, ex CRAM) ou la Mutualité Sociale Agricole (MSA)

La caisse de retraite (CNAV ou CRAV), assurance vieillesse de la Sécurité Sociale (CNAVTS), caisses complémentaires.

Le bailleur.

Démarches à effectuer dans les 30 jours qui suivent un décès

Informez du décès le centre des impôts.

Si un notaire est mandaté, l'étude notariale effectuée cette déclaration administrative.



Un notaire pour organiser la succession.
Coordonnées des Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM)
La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
Prévenir les organismes "payeurs" dont :
 Les sociétés d'assurances.
 Habitat, voiture...
 Les sociétés de crédit.
 Les fournisseurs d'eau, de gaz, d'électricité, du téléphone dont le portable.
 Interrompre la redevance audiovisuelle et les contrats d'abonnements
 (télévision, presse, internet...)
 Engagement et reversement à des associations ou des fondations.

Autres démarches indispensables à effectuer dans les 6 mois

Remettre dans les 6 mois la déclaration de succession sur le revenu de la personne décédée
Régulariser l'impôt sur le revenu, la taxe foncière, la taxe d'habitation.
Transformer un compte joint en compte personnel.
Demander une immatriculation personnelle auprès de la Sécurité Sociale, le cas échéant. (La couverture sociale, sous l'immatriculation du conjoint décédé, est valable un an.)
Faire modifier la carte grise d'un véhicule si le conjoint le conserve

Documents à conserver après le décès d'un proche

Documents bancaires
Documents d'assurance
Documents fiscaux
Automobile
Carte grise, justificatifs de règlement des contraventions.
Documents pour l'habitat
Titre de propriété, factures (électricité, gaz, téléphone, travaux divers et d'entretien), justificatifs du règlement des charges, procès verbal des assemblées générales de copropriété, contrat de location et quittances des loyers.
Contrats et certificats de travail, bulletins de salaire, allocations de chômage, justificatifs de paiement de la retraite.

Dossiers personnels et familiaux
 Actes d'état civil, livret de famille, contrat notarial de mariage, jugement de divorce, jugement d'adoption, acte de reconnaissance d'un enfant, testament.